



Enquête publique RN 88, déviation de Saint-Hostien - Le Pertuis Quelques éléments d'analyse de SOS Loire Vivante

RAPPEL : La déviation de Saint-Hostien et Le Pertuis traverse quatre communes Le Pertuis, Saint-Hostien, Saint-Pierre-Eynac et Saint-Etienne-Lardeyrol avec l'aménagement d'une voirie nouvelle à 2 x 2 voies sur un linéaire de 10,7 kilomètres, entre Bessamorel et la déviation de Blavozy. Le projet vise à dévier les centre-bourgs de Saint-Hostien et du Pertuis et comprend la réalisation de deux échangeurs complets, localisés respectivement sur chacune de ces deux communes.

L'enquête publique est NATIONALE et a lieu du 15 juillet jusqu'au 14 août SEULEMENT.

SOS Loire Vivante a écrit au commissaire enquêteur dès le 07 juillet pour demander une prolongation de l'enquête publique jusqu'au 15 septembre (pas de réponse pour l'instant).

DONNER VOTRE AVIS EN LIGNE SUR :

<https://www.registredemat.fr/rn88-deviation-sainhostien-lepertuis/deposez-votre-observation-en-ligne>

ou par email : rn88-deviation-sainhostien-lepertuis@registredemat.fr

Pour en savoir plus, consultez le projet :

<https://www.registredemat.fr/rn88-deviation-sainhostien-lepertuis>

et notamment l'avis de l'Autorité Environnementale qui pointe de manière précise les insuffisances de l'étude d'impact et de la prise en compte de l'environnement du projet.

**OUI à l'amélioration de la qualité de vie des riverains et au contournement des villages
NON A UN PROJET DISPROPORTIONNE**

1- Un projet inadapté

Trop cher : 226 millions d'euros (pour l'instant...)

Trop grand : 140 hectares d'emprise + 13 ouvrages d'art + 1 viaduc de 300 m de long + des remblais jusqu'à 35m de haut...

Trop d'impacts : destruction de 20 ha de zones humides, des incidences fortes sur une centaine d'espèces en grande partie protégées, des impacts sur une trentaine d'exploitations agricoles.

2- Un projet aux conséquences graves sur les milieux naturels

Une démarche d'évaluation discutable qui sous-estime les incidences, pourtant déjà inacceptables :

- Des **déplacements de plusieurs cours d'eau** dont certains abritant des écrevisses à pattes blanches
- La traversée d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable
- Des impacts sur des sources
- La disparition de 16 habitats d'espèces dits « d'intérêt communautaire » dont 8 à forts enjeux (niveau européen)
- Des impacts forts sur près d'une centaine d'espèces : flore, oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, chauves-souris... dont une large part sont protégées.

3- Des mesures compensatoires insuffisantes et inabouties

Des propositions trop fragmentées dans l'espace, des surfaces encore manquantes, et surtout sans aucune garantie de fonctionnement, ni même de suivi dans le temps.

Focus Zones humides.

Le projet de la RN88 - déviation du Pertuis et de Saint-Hostien entraînerait la destruction d'une vingtaine d'hectares de zones humides et ce alors même que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SAGE Loire Amont (sur le territoire duquel le projet RN 88 est localisé) ainsi que le SAGE Haut Allier prônent la préservation et/ou la restauration des zones humides. Il y a là **un manque de cohérence évident des politiques mises en œuvre sur le département.**

Le SAGE Loire Amont, dans le but de limiter la destruction des zones humides, demande que pour toute zone humide détruite, il y ait compensation de deux fois sa surface. Soit pour 20 hectares détruits, une compensation de 40 hectares. Cette compensation est loin d'être aboutie.

D'une part, les mesures compensatoires doivent être mises en œuvre et être opérationnelles avant toute dégradation des milieux. Le maître d'ouvrage devrait donc disposer avant le commencement des travaux de la maîtrise foncière des sites de compensation et avoir élaboré des projets de plans de gestion. Il n'en est rien actuellement.

D'autre part, restaurer ou recréer 40 hectares de zones humides ne se décrète pas en l'inscrivant sur le papier. C'est une démarche qui prend du temps et qui n'est pas forcément couronnée de succès. Vouloir faire aussi bien que la nature n'est aussi facile que cela.

Enfin il est prévu un suivi des mesures de compensation sur une durée ambitieuse de 30 ans. Mais les plans de gestion ne sont pas définis, le coût des dispositifs de suivi n'est pas complètement évalué et les modalités de garantie du financement dans la durée ne sont pas indiquées.

Aucune mesure compensatrice d'envergure, volontariste, type PNR, RNR n'est prévue alors que le projet porte atteinte de manière significative aux habitats naturels.

D'autres infos et arguments sur

<https://www.fne-aura.org/actualites/haute-loire/mobilisez-vous-contre-le-projet-de-deviation-de-la-rn88-ouverture-de-lenquete-publique-ce-mercredi-15-juillet/>